

CONCOURS EXTERNE D'ATTACHÉ TERRITORIAL

SESSION 2020

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

Durée : 4 heures
Coefficient : 4

SPÉCIALITÉ : ADMINISTRATION GÉNÉRALE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 39 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Attaché territorial, vous êtes chargé de mission auprès du Directeur général des services (DGS) de la commune d'Admiville (78 000 habitants).

Lors de la campagne électorale des élections municipales, l'exécutif nouvellement élu s'est engagé à porter une ambition forte en matière d'éthique politique. L'équipe municipale souhaite renforcer l'exemplarité de la commune à ce sujet.

Dans cette perspective, le DGS vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur la déontologie et la transparence de la vie politique locale.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Baromètre de la confiance/défiance politique » (extrait) - *SciencesPo Cevipof* - janvier 2019 - 1 page
- Document 2 :** Articles L.1111-1-1 et L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales - *Légifrance* - 1 page
- Document 3 :** « Génération transparence » - Romain Mazon - *LaGazette.fr* - 13 mars 2020 - 1 page
- Document 4 :** « Rendre plus éthique la vie politique locale » (extrait) - Laurianne Rossi, Aurore Granero, François Benchendick - *Observatoire de l'éthique publique* - 12 février 2020 - 7 pages
- Document 5 :** « René Dosière : "Le contrôle exhaustif n'existe pas pour les élus locaux" » - *Courrier des maires* - 3 janvier 2020 - 3 pages
- Document 6 :** « Municipales 2020 : 6 propositions pour renforcer l'intégrité de la vie publique locale » (extrait) - *Transparency International* - janvier 2020 - 6 pages
- Document 7 :** « Pour une déontologie partagée des agents et des élus - Étendre la compétence du référent déontologue aux élus locaux » (extrait) - Jean-François Kerleo et Elise Untermaier-Kerleo - *Observatoire de l'éthique publique* - 18 novembre 2019 - 4 pages
- Document 8 :** « Décision n°2013-676 DC du 9 octobre 2013. Loi relative à la transparence de la vie publique » (extraits) - *Conseil Constitutionnel* - 1 page
- Document 9 :** « Pas de déontologue pour les élus locaux ! » - Elise Untermaier-Kerleo - *Actualité juridique. Collectivités territoriales* - *AJCT* - 21 janvier 2020 - 1 page
- Document 10 :** « Charte de l' élu local. Mode d'emploi et bonnes pratiques » (extrait) - *Observatoire SMACL des risques de la vie territoriale* - 2020 - 5 pages

Document 11 : « Annexe : Charte de déontologie du Conseil municipal de Strasbourg » - adoptée par le Conseil municipal du 22 septembre 2014, modifiée par le conseil municipal en date des 26 janvier 2015, 28 mai 2018 et 24 juin 2019 - 3 pages

Document 12 : « Guide de la Loi engagement et proximité - Loi promulguée le 27 décembre 2019 » (extraits) - *cohesion-territoires.gouv.fr* - 21 janvier 2020 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.